



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

surveillants

Question écrite n° 101777

Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur le récent rapport commis par le contrôleur général des lieux de privation de liberté relatif à la maison d'arrêt de Fresnes qui proscriit l'utilisation du créole par les surveillants ultra marins « comme une limite au contrôle hiérarchique et donne aux personnes détenues un sentiment d'incompréhension des décisions qui les concernent » (*sic* !). Cette stigmatisation des surveillants ultramarins pour utilisation du créole nous ramène aux temps sombres de l' époque coloniale et montre encore le long chemin qui nous sépare de l'égalité réelle car le contrôleur général n'a ciblé ni le breton, ni le corse ni l'occitan, ni la langue d'oc, ou la langue d'oïl mais le créole, montrant ainsi sa grave méconnaissance du fait régional consacré depuis les lois de décentralisation et la longue lutte des défenseurs du créole parlé par plusieurs dizaines de millions de personnes sur les 5 continents. Nos compatriotes ultramarins de l'administration pénitentiaire, parfois isolés, souvent discriminés, n'ont-ils pas suffisamment le sens du discernement aux yeux du contrôleur général pour faire la part des choses entre une appartenance identitaire que permet le créole, aussi souvent parlé par les détenus ultramarins eux-mêmes, facilitant par là même le dialogue et l'usage du français en milieu professionnel ? Il lui demande si le combat pour l'égalité réelle ne doit-il pas faire admettre à tous que dans la République nous n'avons et nous n'aurons jamais tous des « ancêtres gaulois ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101777

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10646

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)